



Assemblée générale

Distr. générale
22 septembre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Point 49 de l'ordre du jour

Le sport au service de la paix et du développement

Le sport au service de la paix et du développement : les perspectives d'avenir

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport donne suite à la résolution 60/9 de l'Assemblée générale en date du 3 novembre 2005 dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'élaborer un plan d'action visant à développer et à renforcer les partenariats entre l'Organisation des Nations Unies et les gouvernements, les organisations sportives et le secteur privé, en se fondant notamment sur une évaluation des progrès accomplis, des mesures adoptées et des difficultés rencontrées au cours de l'entreprise consistant à faire du sport un outil de promotion du développement et de la paix.

Le rapport examine les résultats de l'Année internationale du sport et de l'éducation physique (2005), et la vaste gamme d'activités et d'initiatives menées et des activités de réseautage menées dans les pays du monde sous la direction du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix. Il récapitule également les activités entreprises par les États Membres, les organismes du système des Nations Unies et d'autres parties prenantes pour maintenir la dynamique créée par la célébration de l'Année internationale.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction et rappel	1–4	3
II. Arrangements institutionnels	5–7	3
III. Célébration de l'Année internationale du sport et de l'éducation physique en 2005.	8–19	4
IV. Perspectives d'avenir	20–64	8
V. Partenariats et mobilisation des ressources	65–68	18
VI. Plan d'action des Nations Unies sur le sport au service du développement et de la paix	69–83	18

I. Introduction et rappel

1. Le présent rapport donne suite à la résolution 60/9 de l'Assemblée générale en date du 3 novembre 2005 dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixante et unième session de l'application de la présente résolution et des manifestations organisées aux niveaux national, régional et international pour célébrer l'Année internationale en 2005.
2. Dans son rapport intitulé « Le sport au service de la paix et du développement : Année internationale du sport et de l'éducation physique » (A/60/216), le Secrétaire général a dressé le large éventail des activités, initiatives et projets de coopération en cours et prévus dans le monde pour célébrer l'Année internationale. Le présent rapport rappelle les faits marquants de l'Année et indique les mesures prises pour maintenir la dynamique créée par la célébration de l'Année.
3. Dans le Document final du Sommet mondial de 2005, les dirigeants de la planète ont déclaré ce qui suit : « Nous soulignons que les sports peuvent favoriser la paix et le développement et contribuer à créer un climat de tolérance et de compréhension, et nous encourageons l'Assemblée générale à examiner des propositions qui déboucheraient sur un plan d'action sur le sport et le développement » (résolution 60/1 de l'Assemblée générale, par. 145).
4. Par sa résolution 60/9, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général « d'élaborer un plan d'action visant à développer et à renforcer les partenariats entre l'Organisation des Nations Unies et les gouvernements, les organisations sportives et le secteur privé, en se fondant notamment sur une évaluation des progrès accomplis, des mesures adoptées et des difficultés rencontrées au cours de l'entreprise consistant à faire du sport un outil de promotion du développement et de la paix ». Le présent rapport fait suite à cette demande et présente un plan d'action sur le sport au service du développement et de la paix (voir chap. VI).

II. Arrangements institutionnels

5. La célébration de l'Année internationale a été supervisée par le Bureau de l'Année internationale du sport et de l'éducation physique, approuvé par le Secrétaire général en décembre 2003 et créé en mai 2004. Aucune requête financière n'a été présentée à l'ONU pour son établissement, dû plutôt à la détermination et à la volonté de tous les partenaires concernés, à l'assistance financière de la Direction suisse du développement et de la coopération, à la suite de la constitution d'un fonds d'affectation spéciale par le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, et grâce aux contributions en nature de l'Office des Nations Unies à Genève et du FNUPI. Le Bureau de l'Année internationale a travaillé en étroite coordination avec les bureaux du sport au service du développement et de la paix de Genève et de New York, sous la direction du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix. Une fois que le Bureau de l'Année internationale a achevé ses travaux en décembre 2005, le Bureau du Conseiller spécial a continué à tirer parti de la dynamique créée par la célébration de l'Année en préconisant d'utiliser le pouvoir du sport comme moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

6. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a joué un rôle prépondérant pendant l'Année internationale comme organisme chef de file chargé de coordonner les questions sportives au sein du système des Nations Unies, en réunissant des représentants de gouvernement pour servir la cause du sport et de l'éducation physique, en montrant le rôle important qu'ils peuvent jouer dans la promotion d'un enseignement de qualité, préalable à la réalisation des objectifs de l'éducation pour tous, du développement social et de la paix.

7. Le Groupe de travail sur le sport au service du développement et de la paix du Groupe de la communication des Nations Unies, formé en janvier 2005 sous la direction du Bureau du sport au service du développement et de la paix de l'ONU à New York, constitue un cadre essentiel de communication et de collaboration au sein du système des Nations Unies et entre partenaires pour un recours accru au sport dans les politiques et programmes de développement ainsi que dans les activités de consolidation de la paix. Le Groupe de travail interinstitutions a beaucoup contribué à la célébration de l'Année internationale. S'inspirant du rapport de 2003 de l'Équipe de travail interinstitutions des Nations Unies sur le sport au service du développement et de la paix¹, le Groupe de travail a publié en juin 2005 un plan d'activité visant à fournir au système des Nations Unies, sous forme de schéma d'exécution, un moyen de favoriser l'utilisation plus systématique et cohérente du sport au service du développement et de la paix, parallèlement aux activités visant à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Le plan d'activité a été distribué aux États Membres et à de nombreux partenaires comme l'avait demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 60/9.

III. Célébration de l'Année internationale du sport et de l'éducation physique en 2005

8. Sous la direction du Conseiller spécial, de nombreuses activités célébrant l'Année internationale ont eu lieu à travers le monde, dont maintes initiatives sportives concrètes destinées à promouvoir le sport au service du développement et de la paix. L'Organisation des Nations Unies et ses partenaires gouvernementaux, le monde du sport, la société civile, les médias, les milieux universitaires et d'autres secteurs se sont attachés, par des conférences, des séminaires, des ateliers et des manifestations sportives spéciales, à sensibiliser et à insuffler les vertus positives du sport à travers le monde. Ces activités organisées à l'échelle planétaire avant et pendant l'Année ont produit divers résultats positifs :

a) Le sport est devenu un plus puissant partenaire de développement grâce au rôle important qu'il peut jouer dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement comme l'Année a permis de le constater et a imprimé un nouvel élan aux efforts visant à l'intégrer dans les programmes actuels de développement et de paix en proposant de nouvelles méthodes, alliées aux initiatives en cours, pour atteindre les cibles précises fixées en matière de réduction de la pauvreté, d'éducation, d'égalité entre les sexes et de lutte contre le VIH/sida. Nombre des activités auxquelles l'Année a donné lieu en 2005 vont être intégrées dans des programmes ordinaires;

¹ Disponible à l'adresse suivante : <<http://www.un.org/themes/sport/reportE.pdf>>.

- b) Le « Sport pour tous » est mieux perçu comme une priorité nationale par de nombreux pays;
- c) Le sport et l'éducation physique sont reconnus comme des priorités internationales et divers pays participent plus activement à des projets dans les domaines du sport et de l'éducation physique qui contribuent à l'éducation, à la santé, au développement et à la paix dans les pays en développement;
- d) Le sport, l'éducation physique et l'activité physique sont appréciés pour le rôle important qu'ils jouent dans l'amélioration de la santé publique;
- e) Une réalisation marquante de l'Année est l'adoption unanime de la Convention internationale contre le dopage dans le sport par la Conférence générale de l'UNESCO le 19 octobre 2005 à sa trente-troisième session;
- f) L'Année a également permis de faire voir à quel point le sport, en tant que langage universel, pouvait être un facteur de rapprochement malgré les différences entre sociétés, religions, ethnies, hommes et femmes, et contribuer ainsi à l'avènement d'une paix durable;
- g) Le sport a prouvé qu'il pouvait aider à créer une véritable synergie permettant de sensibiliser le public et de mobiliser le soutien et les ressources nécessaires, et que les organisations sportives et les équipementiers sportifs ont adopté l'approche multipartite préconisée durant l'Année;
- h) Le sport a servi avec succès de force de mobilisation de ressources pour des activités de secours aux victimes de catastrophes naturelles telles que le tsunami qui s'est produit en Asie du Sud-Est en 2004 et le tremblement de terre qui a secoué le Pakistan en 2005;
- i) L'Année internationale a servi de tremplin au lancement de nouveaux programmes et au renforcement de programmes existants qui se servent du sport et de l'éducation physique pour réaliser des objectifs de développement reconnus sur le plan international, tels que les objectifs du Millénaire pour le développement.

Dynamique nationale suscitée durant l'Année internationale

9. Les mesures prises au niveau national pour coordonner les activités de célébration et leur assurer la diffusion la plus large possible témoignent du succès de l'Année internationale. Des centres de coordination nationaux ont été créés dans 70 pays, qui sont : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Australie, Autriche, Bahreïn, Bélarus, Bhoutan, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Colombie, Comores, Cuba, Émirats arabes unis, Érythrée, Espagne, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Inde, Israël, Lettonie, Liban, Malawi, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Nauru, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Qatar, République centrafricaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchad, Thaïlande, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Vanuatu et Zambie. On a également pu mesurer l'utilité du concours des centres d'information des Nations Unies et des coordonnateurs résidents des Nations Unies qui ont aidé à identifier un bon nombre de ces centres.

10. Outre les pays qui se sont dotés de centres nationaux de liaison, plus de 55 autres de toutes les régions ont joué un rôle dynamique. C'est ainsi qu'on peut citer des initiatives lancées dans les pays suivants : Afghanistan, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Burundi, Chine, Chypre, Costa Rica, Croatie, Danemark, Égypte, El Salvador, États-Unis d'Amérique, Hongrie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Lesotho, Libéria, Liechtenstein, Madagascar, Malaisie, Mali, Monténégro, Népal, Nigéria, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Pérou, Philippines, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Siège, Sainte-Lucie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen et Zimbabwe.

11. Tous les pays sont encouragés à poursuivre leurs activités au-delà de l'Année pour aider à élaborer et à mettre en œuvre des programmes et des politiques de sport et d'éducation physique viables, aptes à répondre aux besoins et aux situations spécifiques de leurs communautés.

Dynamique internationale suscitée durant l'Année internationale

12. Divers fonds, programmes et organismes spécialisés des Nations Unies se sont servis de l'Année pour mettre en vedette le sport et encourager son utilisation dans les programmes et projets de développement international, le système des Nations Unies assumant un rôle de tout premier plan dans la concertation stratégique et mondiale. Une série de conférences internationales ont été organisées dans le cadre des activités nationales prévues à l'occasion de la célébration de l'Année, à l'initiative du Conseiller spécial :

- Conférence internationale sur le sport et la santé (Hammamet, (Tunisie), 22-24 mars 2005)
- Conférence internationale sur le sport et la paix (Moscou, 3-5 octobre 2005)
- Conférence internationale sur le sport et l'éducation (Bangkok, 30 octobre-2 novembre 2005)
- Deuxième Conférence sur le sport et le développement (Macolin (Suisse), 4-6 décembre 2005).

13. Vingt conférences internationales et 18 autres conférences régionales sur les aspects essentiels de la promotion des valeurs positives du sport ont également été organisées lors de l'Année, notamment :

- Le Colloque international sur les sports et le développement durable consacré au thème de l'économie, de la culture et de la morale (Bad-Boll (Allemagne), 13-15 février 2005)
- Table ronde sur la réaction du monde sportif au tsunami qui s'est produit dans l'océan Indien (Genève (Suisse), 14 avril 2005)
- La Conférence internationale sur le sport qui s'est déroulée pendant les Jeux d'Arafura portait sur le thème de la célébration des sports et de la culture (Darwin (Australie), 13-15 mai 2005)

- La Conférence Next Step II – intitulée « Taking Sport for Development Home » (Mettre le sport au service du développement dans les pays) (Livingstone (Zambie), 10-13 juin 2005)
- Sommet sur le sport et l'environnement (Aichi/Nagoya (Japon), 30-31 juillet 2005)
- Sommet international, intitulé Effecting Social Change Through Women's Leadership in Sports (Atlanta (Géorgie), 20-22 octobre 2005)
- Sixième Conférence mondiale sur le sport et l'environnement du Comité international olympique (Nairobi, 9-11 novembre 2005)
- Deuxième Sommet mondial sur l'éducation physique (Macolin (Suisse), 2-3 décembre 2005).

14. Les documents finals de la Conférence et les résultats de l'Année ont été présentés à l'occasion de la Deuxième Conférence de Macolin sur le sport et le développement. Cet événement marquant de l'Année, auquel ont assisté des participants venus de 70 pays, a été organisé par le Bureau fédéral suisse des sports et la Direction du développement et de la coopération, et en étroite coopération avec le Bureau du Conseiller spécial. Un appel à l'action a été adopté, invitant les parties prenantes à maintenir la dynamique suscitée par l'Année bien au-delà de celle-ci, en utilisant activement le sport et en le mettant au service du développement et de la paix dans leurs domaines respectifs.

15. Des manifestations sportives célébrant l'Année internationale ont été organisées partout dans le monde. Parmi les divers outils de communication et de sensibilisation utilisés figuraient notamment la création d'un site Web de l'ONU (<www.un.org/sport2005>) et de nombreux autres sites Web nationaux consacrés à l'Année; un film introductif; un bulletin sportif bihebdomadaire de l'ONU en anglais, en espagnol et en français; et un guide pratique international sur le sport au service du développement disponible sur CD-ROM et en ligne dont on a fait la promotion et la distribution. Les médias ont accordé au cours de l'Année une attention sans précédent à la question du sport et de l'éducation physique au service du développement et de la paix.

16. À la suite du lancement de l'Année le 5 novembre 2004, le Représentant spécial a désigné Roger Federer, vedette mondiale n° 1 du tennis, et Margaret Okayo, championne de marathon, comme porte-parole chargés de promouvoir les objectifs de l'Année. Il a également désigné les équipes nationales de cricket de l'Inde et du Pakistan comme porte-parole, en reconnaissance des efforts qu'elles déploient pour atténuer la tension régionale et favoriser des relations pacifiques.

17. Les activités de célébration menées lors de l'Année ont pris compte de certains dangers auxquels sont exposés les sportifs et les sportives, en particulier les jeunes, notamment ceux résultant du travail des enfants, de la violence, du dopage, de la spécialisation précoce, le surentraînement et de la marchandisation, ainsi que les menaces et les privations moins visibles telles que la rupture prématurée des liens familiaux et la perte de référents sportifs, sociaux et culturels.

18. L'Année internationale a souligné que les organisations non gouvernementales (ONG) et le secteur privé pouvaient faire du sport et de l'éducation physique de véritables instruments de promotion de l'éducation, de la santé, du développement et de la paix. Certaines organisations gouvernementales intervenant dans le domaine

de la coopération pour le développement, du sport et de l'éducation physique comme instruments de développement et de paix, ont joué un rôle remarquable, notamment en Allemagne, en Autriche, au Brésil, au Canada, en Finlande, en Norvège, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et en Suisse. L'Année a bien fait voir que des fédérations et des organisations internationales sportives telles que le Comité international olympique, la Fédération internationale de football association (FIFA) et le Comité international paralympique sont de plus en plus disposés à s'engager dans des actions humanitaires.

19. Le rapport final du Conseiller spécial sur l'Année internationale récapitulant les activités et les résultats et a été présenté au Secrétaire général et au Président de l'Assemblée générale lors d'une cérémonie spéciale organisée à l'ONU le 3 avril 2006 avec le concours de la Direction suisse du développement et de la coopération. Le rapport qui a été distribué aux États Membres et à de nombreux partenaires est disponible sur le site Web à l'adresse <www.un.org/sport/2005>. Un ouvrage exhaustif consacré à l'Année internationale et établi par le Bureau du Conseiller spécial sera lancé lors de la soixante et unième session de l'Assemblée générale.

IV. Perspectives d'avenir

20. Lors de la présentation du rapport final de l'Année internationale, le Secrétaire général a déclaré « que le moment était venu pour nous de passer à la prochaine étape de notre mission ... et de faire du sport un élément essentiel des activités que nous menons pour réaliser les objectifs de développement dans le monde ». Il a conclu en disant que l'Année avait défini les modalités d'action et d'exécution et que la dynamique qu'elle avait suscitée devait être maintenue. C'est dans cet esprit que les États Membres, les organismes du système des Nations Unies et d'autres acteurs ont lancé diverses activités.

A. Compte rendu des activités menées par les États Membres

21. Pour aider à élaborer le Plan d'action, le Secrétaire général a fait distribuer une note verbale datée du 7 juillet 2006 aux États Membres, leur demandant de lui faire part des enseignements tirés de l'Année internationale, des obstacles rencontrés dans le cadre des initiatives menées au titre du sport au service du développement et de la paix, et de la manière dont les activités sportives ont été incorporées dans les stratégies visant à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que des difficultés auxquelles ils ont eu à faire face. Il leur a en outre demandé, toujours dans la note verbale, de dire comment le sport avait servi d'outil pour la prévention des conflits et l'édification d'une paix durable, les difficultés qui avaient été rencontrées et comment les partenariats établis avec des organisations sportives, le secteur privé et d'autres partenaires pouvaient être consolidés, pour une meilleure utilisation du sport en tant qu'outil de développement et de paix. Au 15 septembre 2006, des informations avaient été reçues des pays suivants : Allemagne, Arabie saoudite, Australie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bolivie, Burkina Faso, Chili, Croatie, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Kazakhstan, Maldives, Mali, Maurice, Monaco, Nicaragua, Pays-Bas, Qatar, République bolivarienne du Venezuela, République tchèque, Sainte-Lucie, Serbie, Thaïlande et Tunisie. Il convient de

souligner que les informations qui figurent dans la présente section reposent uniquement sur ces réponses, et présentent un échantillon d'activités menées par les États Membres afin de tirer parti de la dynamique suscitée par l'Année internationale.

Activités sportives nationales au service du développement et de la paix

22. Il ressort des réponses que divers pays se sont dotés de lois, de politiques et de stratégies nationales de promotion du sport au service du développement et de la paix et qu'ils entendent assurer le suivi de l'Année. Il s'agit notamment du Bélarus, de la Bolivie, des Émirats arabes unis, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, de Maurice, du Nicaragua, du Qatar, de la République bolivarienne du Venezuela, de la République tchèque et de la Thaïlande. L'Allemagne, l'Australie et les Pays-Bas ont intégré le sport dans leurs activités de coopération pour le développement.

Enseignements tirés et obstacles rencontrés

23. Des enseignements tirés des initiatives lancées par les pays au titre du sport au service du développement et de la paix, il ressort notamment que les éléments indiqués ci-après sont nécessaires :

- a) Maîtrise par les collectivités locales des projets qui doivent être durables au lieu d'être des projets ponctuels;
- b) Définition par les gouvernements de stratégies viables de coopération de développement en matière de sport;
- c) Mobilisation de ressources suffisantes pour financer les activités sportives au service du développement et de la paix;
- d) Renversement de l'ordre de priorité tendant à favoriser les sports d'élite au détriment des activités sportives communautaires;
- e) Renforcement de la collaboration entre les gouvernements, les organisations sportives, le secteur privé et les ONG;
- f) Promotion par les organisations sportives du professionnalisme dans l'éducation sportive;
- g) Prépondérance de la valeur de l'éducation physique dans l'amélioration de la santé, de l'épanouissement général, de la paix et de l'harmonie nationale;
- h) Fourniture par les organisations internationales d'une assistance destinée à aider certains pays à mieux prendre part au sport;
- i) Conclusion d'accords visant à aider les pays à se doter des compétences et à procéder aux échanges de données d'expérience nécessaires;
- j) Formation d'un plus grand nombre de maîtres d'éducation physique et de moniteurs sportifs.

24. Parmi les obstacles rencontrés, il conviendrait de citer notamment :

- a) Un manque de ressources suffisantes et dans certains cas la concurrence des diverses parties prenantes pour l'obtention de fonds limités;
- b) Évaluation et suivi inadéquats pour juger de l'efficacité des programmes;

- c) Méconnaissance des effets bénéfiques du sport pour inciter une plus grande part du public à en faire;
- d) Les effets néfastes des jeux électroniques, des réseaux Internet et des divertissements virtuels sur la participation des jeunes au sport;
- e) Les coûts de plus en plus prohibitifs de la pratique du sport et la trop grande place accordée au sport pratiqué par des athlètes de talent;
- f) Déséquilibres régionaux dans les programmes sportifs;
- g) Inaptitude des enseignants et des directeurs d'école à introduire des programmes d'éducation physique efficaces et manque d'installations sportives et d'éducation physique.

Intégration du sport dans les stratégies pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

25. Il est indiqué dans un certain nombre de réponses que le sport contribue à la réalisation globale des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres pays comme l'Azerbaïdjan, la Bolivie, les Émirats arabes unis, les Pays-Bas, la République tchèque, Sainte-Lucie et la Tunisie ont confirmé encore plus le rôle du sport en tant que facteur de promotion du développement. Il ressort également de certaines des réponses que les activités sportives contribuaient à la réalisation d'objectifs spécifiques :

Objectif 1 : réduire la pauvreté

26. La Bolivie et le Burkina Faso s'attachent à créer de nouvelles possibilités économiques et d'emploi par le biais du sport. L'Allemagne finance des projets à l'intention d'enfants en situation de risque dans plusieurs pays. Monaco aide deux pays dans le cadre de programmes sportifs et prévoit de participer à un programme établi par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à l'intention d'enfants en situation de risque dans des zones de bidonville.

Objectif 2 : assurer l'éducation primaire pour tous

27. Azerbaïdjan se sert des rencontres sportives scolaires pour susciter un intérêt pour l'éducation. Le programme sportif australien prévu à l'intention des pays des îles du Pacifique encourage les enfants qui en sont originaires à rester à l'école. Le Burkina Faso prévoit d'ajouter l'éducation physique aux programmes des écoles primaires et secondaires. Le Kazakhstan a décidé de faire de l'éducation physique à l'école une priorité et Maurice fait une place à l'éducation physique et au sport dans les activités scolaires. Le Nicaragua s'emploie à améliorer la qualité de l'éducation physique et la République bolivarienne du Venezuela a lancé une campagne nationale en 2004 en faveur de l'éducation physique dans les écoles. La Tunisie rendra l'éducation physique obligatoire à l'école à partir de 2009 et la Thaïlande fait figurer l'éducation physique à l'école dans sa stratégie de 2005-2008 intitulée « Le sport pour tous ».

Objectif 3 : assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

28. En Azerbaïdjan, les activités sportives entrent dans le cadre de la politique nationale en faveur de l'égalité entre les sexes. L'assistance qu'apporte l'Australie à

un programme sportif régional facilite la participation des femmes. Les manifestations sportives au Burkina Faso incluent de plus en plus des épreuves féminines. Les politiques sportives de la République tchèque visent à promouvoir l'égalité entre les sexes. L'Allemagne a appuyé des programmes sportifs à l'intention des filles en Afghanistan. Maurice dispose d'un programme scolaire ayant pour objet d'encourager les filles à faire du sport, et la Tunisie reconnaît aux femmes le droit de participer à des activités sportives dans le cadre de sa politique « Le sport pour tous ».

Objectif 4 : réduire la mortalité infantile

29. La République bolivarienne du Venezuela prévoit des activités physiques dans ses programmes de promotion de la santé infantile.

Objectif 5 : améliorer la santé maternelle

30. L'activité physique en faveur de la santé maternelle fait partie du programme sportif national de la République bolivarienne du Venezuela.

Objectif 6 : combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

31. L'Australie aide plusieurs pays à diffuser des messages de prévention du VIH/sida dans le cadre de programmes sportifs. Le sport sert au Burkina Faso à sensibiliser le public au VIH/sida. Les Pays-Bas soutiennent des projets de l'ONG Right to Play et des projets d'éducation de mentor à mentor sur la prévention du VIH/sida dans de nombreux pays. La République bolivarienne du Venezuela se sert du sport dans le cadre d'un programme visant à enrayer la propagation de maladies infectieuses, dont le VIH/sida.

Objectif 7 : assurer un environnement durable

32. Le Comité national olympique et sportif du Burkina Faso a exécuté un projet de plantation d'arbres pour lutter contre la désertification.

Objectif 8 : mettre en place un partenariat modèle pour le développement

33. L'Australie, l'Allemagne et les Pays-Bas font appel au sport dans le cadre de La coopération pour le développement afin d'aider à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Le Ministère des sports et des loisirs et des fédérations sportives du Burkina coopèrent avec des partenaires du Nord et du Sud. Le Nicaragua et la Thaïlande s'appuient sur le sport pour promouvoir des projets de développement régional.

34. Les réponses font également état d'autres contributions positives du sport, notamment dans le cadre de programmes pour fournir une assistance aux réfugiés et aux enfants déplacés, promouvoir l'intégration sociale, aider au relèvement à la suite de catastrophes naturelles, appuyer les campagnes nationales de lutte contre le tabagisme et la toxicomanie, et en faveur de l'inclusion des personnes handicapées. L'une des difficultés majeures rencontrées est comment faire en sorte que des programmes sportifs de très haute qualité soient adaptés aux besoins des collectivités.

Le sport au service de la consolidation de la paix et de la prévention des conflits

35. Les réponses indiquent que le sport est perçu par de nombreux pays comme un précieux outil de consolidation de l'unité nationale et de la solidarité entre régions et groupes de population. C'est notamment ce qu'ont indiqué des pays comme l'Allemagne, l'Azerbaïdjan, la Bolivie, le Burkina Faso, le Chili, la Croatie, les Émirats arabes unis, le Kazakhstan, Maurice, Monaco, le Nicaragua, les Pays-Bas, Sainte-Lucie, la Thaïlande, la Tunisie, et la République bolivarienne du Venezuela. Le sport est également perçu comme pouvant contribuer à la consolidation de la paix internationale et à la prévention des conflits. Parmi les difficultés rencontrées figuraient la nécessité d'évaluer l'efficacité des programmes et la mobilisation de fonds.

Renforcement des partenariats

36. De nombreuses réponses dont celles de l'Allemagne, de l'Australie, d'Azerbaïdjan, de la Bolivie, du Burkina Faso, des Émirats arabes unis, de Maurice, des Pays-Bas, de Sainte-Lucie, de la Thaïlande et de la Tunisie, font état du rôle primordial que les partenariats avec les organisations sportives, le secteur privé et d'autres organisations peuvent jouer pour faire du sport un meilleur instrument de développement et de paix.

B. Activités et initiatives internationales

37. Le Groupe de travail international sur le sport au service du développement et de la paix, composé de représentants de gouvernements des pays du Nord et du Sud, d'organismes du système des Nations Unies et des organisations de la société civile, a établi un rapport préliminaire en juin 2006² examinant les diverses approches nationales utilisées dans le cadre du sport au service du développement et de la paix. Le rapport encourage ses pays membres à mettre la formidable puissance du sport au service de vastes stratégies nationales de développement et de paix. Il analyse les pratiques sportives au service du développement et de la paix actuellement suivies dans 13 pays : Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Brésil, Canada, Ghana, Norvège, Pays-Bas, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Sierra Leone, Suisse et Zambie. Le rapport a notamment conclu qu'il fallait faire du sport un moyen peu coûteux et très efficace de réaliser les objectifs de développement, en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement et que les programmes d'activité sportive et physique doivent être ouverts à tous y compris les femmes, les filles et les personnes handicapées. Le rapport a également constaté qu'il y avait dans les pays en développement une forte dynamique en faveur du sport au service du développement et de la paix.

38. Le Secrétaire général et son Conseiller spécial se sont entretenus pour la première fois avec les responsables du Comité international olympique en janvier 2006 pour renforcer leur coopération pour ce qui est de faire du sport un instrument pour réduire les tensions dans les zones de conflit. Il a été convenu que le système des Nations Unies devrait collaborer avec les comités olympiques nationaux pour

² *Sport for Development and Peace : from Practice to Policy*, disponible à l'adresse suivante : <http://www.iwgf.sportanddev.org>.

mieux intégrer le sport dans les programmes éducatifs. Le Comité international olympique coopère avec divers organismes des Nations Unies dont l'ONUSIDA sur les activités de sensibilisation et de prévention du sida, avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) dans le cadre d'un projet « Jeux verts » pour un déroulement des Jeux olympiques dans un environnement durable, avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) sur des activités et du matériel sportifs pour des camps de réfugiés et avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur des programmes sportifs à l'intention des jeunes en Albanie, en El Salvador et au Mozambique.

39. Sachant que l'Assemblée générale a dans sa résolution 60/8 du 3 novembre 2005 lancé un appel en faveur de l'observation de la trêve olympique lors des Jeux d'hiver de 2006 à Turin, le Secrétaire général a, dans son message daté du 10 février 2006, prié instamment les États Membres de garantir que les athlètes participant aux Jeux puissent s'y rendre en toute sécurité et que ceux qui sont engagés dans des hostilités respectent la trêve.

40. Le Conseiller spécial coopère avec le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix dans le cadre d'un partenariat établi avec le Comité international olympique en 2006 pour que des comités nationaux olympiques et d'autres organisations sportives, basés dans des pays où des missions du Département des opérations de maintien de la paix sont déployées, participent à des activités de consolidation de la paix avec d'autres partenaires des Nations Unies. Au titre de la première initiative, les soldats de la paix des Nations Unies et le Comité international olympique ont organisé des Jeux de la paix à Kinshasa en août 2006. Des manifestations analogues sont prévues dans d'autres parties du pays et au Libéria ainsi qu'en Côte d'Ivoire. Selon un recensement effectué par le Conseiller spécial et le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, plusieurs missions de maintien de la paix font une place aux activités sportives.

41. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement a collaboré étroitement avec le Comité international olympique et le Comité d'organisation des Jeux olympiques de Turin pour que les Jeux olympiques d'hiver de 2006 soient écologiquement rationnels. C'est ainsi que le projet de la HEritage Climate TORino (HECTOR) a été conçu pour que les Jeux soient sans effet net sur les émissions de dioxyde de carbone en appuyant des projets de foresterie, de rendement énergétique et d'énergie renouvelable pour compenser les quelque 100 000 tonnes de dioxyde de carbone produites lors des Jeux. Le PNUE a établi un partenariat de ce type avec le Comité d'organisation des Jeux olympiques de Beijing de 2008.

42. Le Forum économique mondial de 2006 à Davos (Suisse) a réuni pour la première fois des responsables du monde sportif pour discuter du rôle du sport dans l'amélioration de l'état du monde et envisager de nouvelles initiatives. Le Secrétaire général a, à cette occasion, souligné la contribution du sport au développement et à la paix. Les dirigeants sportifs ont réitéré leur volonté d'améliorer l'état du monde par le sport et convenu de créer un cadre de communication qui permettrait de présenter les exemples de réussite du sport au service du développement et de la paix et de recueillir et de diffuser des faits concrets sur les effets bénéfiques de la pratique du sport, des études sur les pratiques optimales et des statistiques et faits sur l'industrie sportive.

43. Le Secrétaire général et son Conseiller spécial se sont également entretenus avec les responsables de la FIFA en janvier 2006. Ils sont convenus que le football

pouvait être d'un grand concours dans les activités que mène l'Organisation des Nations Unies, notamment pour lutter contre la pauvreté et le VIH/sida, promouvoir la paix et rapprocher les peuples. À l'occasion de la Coupe du monde organisée en Allemagne en 2006, le Secrétaire général et le Président de la FIFA ont dans un communiqué conjoint évoqué le pouvoir du football d'améliorer le monde et le Secrétaire général a rédigé, dans le cadre d'une tribune libre, un article sur les aspects positifs du football, qui a été diffusé dans les colonnes de 72 journaux de 42 pays. Toujours lors de la Coupe du monde de 2006, le Secrétaire général a estimé que la prochaine qui se tiendrait en Afrique du Sud en 2010 serait une excellente occasion de développer le sport en Afrique. La FIFA organise en prévision du rendez-vous sud-africain un programme intitulé « Win in Africa...With Africa » (Gagner en Afrique ... avec l'Afrique).

44. Lorsqu'elle exerçait la présidence de l'Union européenne au début de 2006, l'Autriche a œuvré pour le sport au service du développement et de la paix en insistant sur le fait que le sport pouvait aider à régler des problèmes mondiaux tels que les conflits armés ainsi qu'à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

45. Le Groupe de travail international sur les personnes handicapées et le sport a été formé par des représentants de 15 organisations en janvier 2006 pour promouvoir les droits fondamentaux des handicapés dans le domaine du sport, suivre l'évolution de ces droits à l'échelle mondiale, encourager des travaux de recherche qui renforcent leur exercice et élaborer des programmes d'activité sportive et physique.

46. Un comité spécial de l'Assemblée générale a conclu le 25 août 2006 un accord sur un projet de convention relatif aux droits des handicapés. L'article 30 du projet de convention stipule que les États parties prennent des mesures pour promouvoir la participation des handicapés aux activités sportives de masse et aux activités sportives et récréatives spécialement conçues pour eux, et garantissent l'accès des enfants handicapés, sur un pied d'égalité, aux activités récréatives et sportives du système éducatif. Le projet de convention sera présenté à l'Assemblée générale pour adoption à sa soixante et unième session.

47. Le Groupe des amis du sport au service du développement et de la paix a été lancé en janvier 2005 avec le concours du Conseiller spécial par le Gouvernement suisse auprès de représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York. Coprésidée par les Représentants permanents de la Suisse et de la Tunisie, cette instance intergouvernementale encourage les États Membres à assurer le suivi de l'Année internationale et à promouvoir l'intégration du sport dans la coopération internationale et dans les politiques de développement nationales en appliquant les résolutions pertinentes de l'ONU. Le Groupe à composition non limitée a été élargi aux représentants permanents de 25 États Membres.

48. Les jeunes étant de ceux qui bénéficient le plus des effets du sport, le Bureau du sport au service du développement et de la paix de l'ONU à New York a organisé une série de sommets à l'intention de jeunes dirigeants pour mettre en relief le recours au sport comme point de départ et une mobilisation des jeunes en vue d'intensifier les efforts visant à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Des sommets de jeunes dirigeants panafricains, panasiatiques et d'Amérique latine et des Caraïbes ont été tenus à Dakar (Sénégal), en juin 2004; à Hiroshima (Japon) en septembre 2004; et à Belo Horizonte (Brésil) en mai 2005. Le

deuxième sommet de jeunes dirigeants panafricains a été accueilli par le Maroc en août 2005. Les sommets régionaux seront couronnés par le Sommet mondial des jeunes dirigeants qui se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York à la fin d'octobre 2006.

49. Le Bureau de New York met en avant le rôle du sport dans la lutte contre le paludisme et a aidé, à la demande du Secrétaire général, à organiser le concert marquant le soixantième anniversaire de la fondation de l'Organisation intitulé « United Nations against Malaria » en octobre 2005 à Genève. Au nombre des initiatives lancées en 2006 figurent notamment une manifestation intitulée « Dunk Malaria » qui a opposé le Hedge Funds à une organisation de lutte antipaludéenne avec le concours de l'équipe de basketball « Les Nicks » de New York et un voyage organisé en République-Unie de Tanzanie à l'intention des membres de la presse par l'Association nationale des journalistes noirs, le système des Nations Unies et d'autres partenaires.

50. La Quatrième Conférence mondiale sur les femmes et le sport tenue à Kumamoto (Japon) du 11 au 14 mai 2006 sous l'égide du Groupe de travail international sur les femmes et le sport, s'est terminée par l'adoption de l'Engagement de Kumamoto qui prévoit l'instauration d'une collaboration en vue de réaliser l'égalité entre les sexes dans et par le sport³.

C. Communications et promotion

51. Les outils sur Internet, tels que Sport and Development International Platform (plate-forme internationale pour le sport et le développement), disponibles sur : <www.sportanddev.org> et financés par l'Office suisse pour le développement et la coopération (SDC), offrent un cadre de travail commun qui facilite la coopération internationale.

52. Le bulletin sportif de l'ONU, produit par le Bureau de New York au nom du Groupe de travail du Groupe de la communication des Nations Unies, fournit des mises à jour sur les activités des Nations Unies relatives aux sports. Cette publication est un instrument de communication pour le système des Nations Unies et les partenaires extérieurs sur le sport au service du développement et de la paix.

D. Activités des Nations Unies

53. Au cours de l'année 2006, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont entrepris une vaste gamme d'activités qui ont permis de mettre à profit l'élan imprimé par l'Année internationale. Toutefois, ces initiatives sont souvent ponctuelles, informelles et isolées et de nouvelles mesures permettraient d'intégrer plus pleinement le sport au programme de développement.

54. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) s'emploie à faire participer des personnalités sportives bien connues, notamment des vedettes du football ainsi que ses autres ambassadeurs de bonne volonté, aux activités qu'elles mènent pour sensibiliser le public et faire appel à sa générosité en faveur de la prévention et de la réduction de la faim. En outre, la FAO organise, de

³ Disponible à l'adresse ci-après : <www.iwg.gti.org/pdfs/kumamotocommitment.pdf>.

concert avec des pays membres, des manifestations sportives et culturelles pour appuyer sa campagne Telefood, laquelle a engendré près de 19 millions de dollars sous forme de dons et permis de financer plus de 2 000 projets dans 127 pays.

55. Le programme OIT/Universitas a publié en 2006 un ouvrage intitulé *Beyond the Scoreboard: Youth employment opportunities and skills development in the sports sector*⁴, qui examine comment le sport peut permettre de perfectionner les compétences des jeunes et de développer leur aptitude à diriger. Dans le cadre d'une nouvelle initiative, le programme collabore avec 77 académies italiennes pour revoir les programmes universitaires en fonction des critères du travail décent et de l'emploi pour les jeunes, en utilisant le sport comme moyen de perfectionner les compétences des jeunes et assurer leur formation. Pour célébrer la Journée internationale de la femme en 2006, l'OIT a retenu le thème de la femme et du sport et a, notamment, organisé la cérémonie de remise du trophée Femmes et Sport du Comité international olympique.

56. Le Comité national italien pour l'UNICEF a noué un partenariat avec le Comité d'organisation des XX^e Jeux olympiques d'hiver à Turin et la compagnie de téléphone mobile TIM pour la collecte de fonds en faveur des programmes d'immunisation de l'UNICEF au Soudan, et un projet connexe a permis de vendre des poupées de chiffon artisanales italiennes. Cette initiative a permis de recueillir plus de 500 000 euros.

57. À l'occasion de la Coupe du monde de 2006, l'UNICEF s'est associé à la Fédération internationale de football association (FIFA) pour soutenir la campagne « Unis pour les enfants, unis pour la paix », qui a comporté la diffusion de messages d'intérêt général présentés par de grands joueurs de football et d'un manuel à l'intention des joueurs et des entraîneurs conçu pour lutter contre la violence et la discrimination, en particulier à l'égard des filles. L'association nationale de basketball et l'UNICEF se sont associés pour appuyer la campagne « Unis pour les enfants, unis contre le sida ». Les partenaires ont lancé un message d'intérêt public multilingue pour sensibiliser au VIH/sida avec le concours de 10 vedettes de basketball.

58. Dans le cadre de son Programme de contrôle des armes légères au Libéria, le PNUD a exécuté une série de projets pilotes sur la collecte d'armes des collectivités au service du développement, le football jouant un rôle important dans le programme. En partenariat avec Mercy Corps, le PNUD a facilité un appui en nature à 564 clubs de football dans 21 districts à Banda Aceh (Indonésie) dans le contexte plus large de la remise en état des infrastructures d'athlétisme qui avaient été gravement endommagées lors du tsunami de décembre 2004. Le programme Espaces Tadamoune (espaces de solidarité) lancé par le PNUD au Maroc en partenariat avec l'ONG Maroc jeunesse initiative et développement et le secteur sportif national vise à lutter contre la criminalité et le chômage des jeunes à Casablanca, par le biais d'une formation et de conseils sportifs débouchant sur des emplois. Un séminaire organisé par le PNUD au Rwanda en juillet 2006 sur le sport au service de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement a attiré des participants du gouvernement, de la société civile, de fédérations sportives et d'autres secteurs.

⁴ Giovanni di Cola, éd., The Brookings Institution Press, Washington, 2006.

59. L'UNESCO a fait de son secteur des sciences sociales et humaines le responsable de l'éducation physique et des programmes sportifs afin de mieux définir une nouvelle politique du sport au service de la paix et du développement social. Ce secteur a organisé en juillet 2006 des manifestations à l'occasion de la célébration du soixantième anniversaire de l'organisation. Le Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport a décidé en 2006 d'élaborer un plan de travail visant à lui faire jouer un plus grand rôle dans la promotion de l'activité physique et du sport. L'UNESCO signale qu'au 1^{er} septembre 2006 les pays ci-après avaient ratifié, accepté la Convention internationale contre le dopage dans les sports ou y avaient adhéré : Australie, Canada, Danemark, Îles Cook, Islande, Jamaïque, Lettonie, Lituanie, Maurice, Monaco, Nauru, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, Seychelles et Suède.

60. Le HCR a lancé la campagne « ninemillion.org » en juillet 2006 pour aider les 9 millions d'enfants réfugiés dans le monde par le biais de l'éducation et d'activités sportives, avec le concours de sociétés partenaires, notamment Nike et Microsoft. Nike a par ailleurs aidé le HCR à créer des uniformes de volleyball respectant l'habillement traditionnel et permettant la liberté de mouvement pour des jeunes filles somaliennes vivant dans trois camps de réfugiés situés dans le nord du Kenya.

61. Le Programme des établissements humains des Nations Unies (ONU-Habitat) et l'Association internationale pour les installations de sports et de loisirs élaborent un plan d'action visant à promouvoir ces installations dans le monde entier, notamment dans les pays en développement. À Nairobi, une campagne ONU-Habitat pour des espaces publics plus sûrs utilise le sport pour faciliter l'accès des jeunes aux espaces publics urbains. ONU-Habitat et la United Nations Federal Credit Union ont lancé l'initiative du Kilimandjaro, consistant en une ascension annuelle visant à renforcer l'estime de soi des jeunes vivant dans les taudis de Dar es-Salaam et de Nairobi.

62. Le Bureau des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Comité olympique national du Qatar ont établi le Fonds sportif mondial contre les drogues. Le Fonds distribuera des dons du Qatar à des ONG dans le monde entier pour le parrainage de manifestations, de camps de jeunes, et d'expositions et pour l'organisation de séminaires de formation à l'intention des entraîneurs et des jeunes.

63. Les Volontaires des Nations Unies se sont associés à l'Organisation à but non lucratif Turin 2006 Ideal Solidale pour accueillir une réunion sur le volontariat et la promotion des droits de l'homme durant les Jeux olympiques d'hiver de 2006 à Turin. Plus de 20 000 volontaires ont participé à ce programme de Volontaires.

64. Le quatrième Atelier international sur l'activité physique et la santé publique, organisé en janvier 2006 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), visait à donner aux pays plus de moyens de sensibiliser le public à l'importance de l'activité physique pour qu'il participe davantage aux activités physiques et au « sport pour tous ». Le rapport mondial de l'OMS de 2005 intitulé *Preventing chronic disease: a vital investment*⁵ (prévenir les maladies chroniques : un investissement vital) souligne que le manque d'activité physique constitue un important facteur de risque pour la santé.

⁵ Disponible sur <http://www.who.int.chp/chronic_disease_report/en/>.

V. Partenariats et mobilisation des ressources

65. Le rapport de l'Équipe de travail interinstitutions des Nations Unies de 2003 sur le sport au service du développement et de la paix a recommandé aux gouvernements et au système des Nations Unies d'accorder davantage d'attention et de ressources aux programmes en faveur du sport au service du développement et de la paix. Comme signalé ci-dessus, il est difficile pour certains gouvernements de renforcer leurs capacités en matière d'initiatives sportives et de trouver des ressources à cet effet.

66. La résolution 60/9 de l'Assemblée générale invite les États Membres, les organismes des Nations Unies, les instances internationales du sport et les organisations sportives à continuer à promouvoir la mise en œuvre de partenariats et de projets de développement. Les partenariats se sont révélés une stratégie efficace pour faire progresser et coordonner les activités sportives au service du développement et de la paix et peuvent être un instrument pour la mobilisation des ressources. Les partenariats peuvent aussi jeter les bases d'une intégration rentable du sport au service du développement et de la paix dans les politiques et programmes nationaux de développement.

67. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies nouent de plus en plus de partenariats pour des initiatives en rapport avec le sport. L'Année internationale a permis de sensibiliser davantage à la valeur de tels partenariats et à leur synergie mutuellement bénéfique et le Bureau du Conseiller spécial pour le sport au service de la paix et du développement a noué des partenariats avec des gouvernements et diverses autres organisations du secteur privé ainsi qu'avec des ONG.

68. Par sa résolution 60/9, l'Assemblée générale a invité les États Membres à verser des contributions volontaires pour garantir une exécution et un suivi adéquats des activités du Bureau du Conseiller spécial pour le sport au service de la paix et du développement. À cet égard, l'Office suisse pour le développement et la coopération (SDC) a appuyé les travaux du Bureau de Genève, et le PNUD ceux du Bureau de New York. Avec l'assistance du PNUD, des préparatifs sont en cours pour la création d'un fonds d'affectation spéciale destiné à financer les travaux de ces deux bureaux à l'aide de contributions volontaires.

VI. Plan d'action des Nations Unies sur le sport au service du développement et de la paix

69. La communauté internationale s'est engagée en faveur de la Déclaration du Millénaire et à réaliser d'ici à 2015 les objectifs du Millénaire pour le développement, et l'Année internationale a mis en évidence le pouvoir du sport dans ses nombreuses dimensions ainsi que l'intérêt qu'il présente, au niveau mondial, en tant que facteur pouvant contribuer de manière significative au développement et à la paix. Le Plan d'action offre un cadre permettant au système des Nations Unies, aux États Membres, au monde du sport et aux autres partenaires de faire fond sur les réalisations de l'Année. Il s'agit d'une stratégie visant à mieux intégrer le sport au programme de développement, intégrer le sport aux programmes en faveur de la santé, de l'éducation, du développement et de la paix; à se servir du sport pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et à consacrer une plus

grande attention et plus de ressources au sport au service du développement et de la paix.

70. La participation aux sports est reconnue comme un droit de l'homme et « le sport pour tous » devrait être la base pour l'utilisation systématique du sport au service de la paix et du développement. Les parties prenantes sont invitées à établir des liens nets entre la possibilité de prendre part au sport et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs plus larges du développement durable et de la paix.

Calendrier

71. Il est essentiel de maintenir l'élan donné par l'Année internationale et le Plan d'action porte donc sur les trois prochaines années. L'objectif est d'encourager l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires à passer des activités de sensibilisation à des activités de mise en œuvre et à une action de plus vaste portée.

Axes stratégiques

72. Tous les acteurs sont invités à relever les défis ci-après et à agir selon ces axes stratégiques afin d'intégrer le sport au service du développement et de la paix au programme de développement à tous les niveaux.

1. Cadre mondial pour le sport au service du développement et de la paix

Défi : les objectifs de développement convenus mondialement fournissent aux acteurs un dénominateur et un programme communs pour collaborer en vue d'un cadre mondial pour le sport au service du développement et de la paix

Action : renforcer la coopération et la coordination pour créer une vision commune du rôle du sport au service du développement et de la paix, établir un réseau de connaissances, définir des priorités et sensibiliser davantage. Concevoir et promouvoir un sport exemplaire pour des initiatives de développement et de paix, qui, une fois intégrées et transposées, contribueront grandement à la réalisation des objectifs de développement.

2. Élaboration des politiques

Défi : les stratégies en matière de sport au service du développement et de la paix doivent être explicitement intégrées aux plans et politiques nationaux et internationaux de développement, en renforçant la coopération et en améliorant la coordination entre toutes les parties prenantes.

Action : promouvoir et appuyer l'intégration systématique du sport au service du développement et de la paix en tant qu'instrument dans les plans et politiques de développement. Promouvoir le sport pour tous et élaborer des politiques sportives assurant la participation de tous. Multiplier les activités sportives et renforcer l'éducation physique et investir à cet effet et intégrer le sport, les activités physiques et le jeu dans les politiques de santé publique et autres politiques pertinentes.

3. Mobilisation des ressources

Défi : pour élargir la portée des initiatives en faveur du sport au service du développement et de la paix afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs de développement, il faut mobiliser des ressources et nouer des partenariats novateurs.

Action : renforcer la coordination et promouvoir des mécanismes de financement novateurs et des accords multipartites à tous les niveaux, y compris l'engagement d'organisations sportives, de la société civile, d'athlètes et du secteur privé.

4. Évaluation de l'impact

Défi : pour intégrer le sport au service du développement et de la paix aux politiques et programmes nationaux et internationaux, un dispositif global de surveillance et d'évaluation est nécessaire.

Action : mettre au point et promouvoir des instruments communs d'évaluation et de surveillance, des indicateurs et des repères fondés sur des normes arrêtées d'un commun accord.

Mesures concrètes

73. Les mesures concrètes ci-après visent des secteurs et des parties prenantes spécifiques en vue de maximiser l'impact positif du sport.

États Membres

74. La responsabilité de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement incombe au premier chef et surtout aux gouvernements. Le Plan d'action vise à contribuer à réaliser le potentiel total des sports en tant que moyen puissant et efficient d'aider les États Membres à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 ainsi que les objectifs plus larges du développement et de la paix durables.

- Les gouvernements sont encouragés à : appliquer le principe du « sport pour tous » en élaborant une législation et des politiques cohérentes plus participatives; notamment des mesures pour associer tous les acteurs à leurs activités de coordination et de mise en œuvre; établir un secteur sportif viable géré par des professionnels et des spécialistes formés au sport au service du développement et de la paix; renforcer les activités sportives et d'éducation physique dans les établissements scolaires et éducatifs et investir à cet effet; créer un système d'appui efficace aux programmes de prévention des influences négatives dans le sport; et intégrer, en tant que priorité nationale, le sport, l'activité physique et le jeu aux politiques de santé publique et autres politiques pertinentes.
- Le Groupe des Amis du sport au service du développement et de la paix est encouragé à continuer à inciter les États Membres à intégrer le sport dans leurs politiques internationales de coopération et de développement, en mettant en application les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Le Groupe est encouragé à mettre en commun ses expériences nationales et ses meilleures pratiques, à approcher le secteur privé et à proposer au système des

Nations Unies des initiatives de recherche-développement dans le cadre d'entreprises conjointes avec le secteur privé et d'autres partenaires.

- Les organes gouvernementaux compétents sont encouragés à accorder de la valeur à l'investissement pour le développement du sport et dans les infrastructures sportives, y compris les institutions sportives de base, les aires de jeu, les volontaires qualifiés et l'octroi de fonds pour favoriser les initiatives locales. Les gouvernements sont également encouragés à intégrer le sport dans le Document stratégique pour la réduction de la pauvreté.
- Les gouvernements et les organisations nationales sont encouragés à aider les jeunes athlètes talentueux à réaliser leur plein potentiel et à les protéger de l'exploitation. Les athlètes qui disputent une compétition au niveau international contribuent à consolider l'unité nationale, à promouvoir le dialogue interculturel, à inspirer les jeunes générations à exceller et à susciter un sentiment de fierté nationale.
- Les gouvernements sont encouragés à prendre part à des initiatives internationales et à des partenariats internationaux pour faire avancer le sport au service du développement et de la paix.
- Les gouvernements sont encouragés à lancer des programmes sportifs pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
- La poursuite de l'établissement et du développement de centres nationaux de coordination des activités sportives, de comités et autres mécanismes multipartites au niveau national au titre d'initiatives durables, est encouragée. Les coordonnateurs nationaux recensés au cours de l'année et après par leurs gouvernements sont priés de collaborer avec le Conseiller spécial afin de créer un cadre dans lequel les contacts nationaux, régionaux et internationaux et la coordination pourront être favorisés.
- Les comités nationaux sont encouragés à engager et à inclure une vaste gamme d'acteurs au niveau des pays, en veillant à l'équilibre entre les sexes, notamment les administrations locales, les comités olympiques nationaux, les fédérations et les clubs sportifs, les athlètes, le secteur privé, les milieux universitaires intéressés, les équipes de pays des Nations Unies et la communauté des ONG.

Le système des Nations Unies

75. Le système des Nations Unies inclut de plus en plus le sport dans ses programmes et dans ses activités de plaidoyer. De nouveaux efforts sont toutefois nécessaires pour réaliser le plein potentiel du sport de contribuer à la santé, à l'éducation, au développement et à la paix.

- Le sport devrait être intégré aux programmes de pays des Nations Unies chaque fois que nécessaire, tant pour ce qui est des activités sportives proprement dites que pour celles qui doivent renforcer d'autres programmes, et sur une base analogue dans les bilans communs de pays, les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement en vue d'établir un cadre commun pour le sport au service du développement et de la paix permettant d'utiliser le sport plus efficacement pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

- Le Groupe de travail du Groupe de la communication des Nations Unies pourrait faciliter les partenariats au sein du système des Nations Unies, comme moyen d'assurer la cohérence et la collaboration à l'échelle du système et permettre ainsi aux partenaires extérieurs de participer aux activités du système des Nations Unies.
- Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies sont encouragés à intégrer le sport et l'éducation physique dans leurs politiques et plans à long terme.
- Le système des Nations Unies est encouragé à chercher des moyens nouveaux et novateurs d'utiliser le sport à des fins de communication et de mobilisation sociale aux niveaux national, international et local.

Parties prenantes nationales et internationales

76. Diverses parties prenantes font progresser le sport au service du développement et de la paix et elles sont invitées à élargir leurs activités et à intensifier leur coopération.

- Le Groupe de travail international du sport au service du développement et de la paix est encouragé à continuer à élaborer et à promouvoir l'adoption de recommandations d'ordre politique tendant à intégrer le sport aux stratégies et programmes nationaux et internationaux de développement et d'assistance étrangère.
- Toutes les parties prenantes, notamment les médias, les universités, la société civile, les organisations sportives, sont encouragées à appuyer les programmes de renforcement des capacités et d'éducation pour sensibiliser davantage aux meilleures pratiques en ce qui concerne l'utilisation du sport au service du développement et de la paix et la relation entre le sport et son utilisation en tant qu'instrument de développement et de consolidation de la paix.
- **Les organismes bilatéraux de développement** sont invités à intégrer le sport aux politiques et programmes de coopération en faveur du développement, à mettre en œuvre et à évaluer des projets et des programmes.
- **Les organisations sportives** sont invitées à intégrer les principes de la prise en compte de l'égalité des sexes et du développement durable dans leurs politiques, programmes et projets et à les appliquer concrètement. Les organisations sportives locales et régionales doivent mieux préconiser, organiser et coordonner les manifestations sportives, mettre en commun les ressources, fournir un appui logistique et moral et assurer une plus grande participation.
- **Les athlètes** sont encouragés à jouer un rôle de modèle et à utiliser leur influence et leur expérience pour militer en faveur du développement et de la paix.
- **Les organismes de santé** devraient promouvoir l'utilisation du sport pour améliorer la qualité de vie, réduire les dépenses consacrées aux services de santé et accroître la productivité.
- **Les forces armées** sont encouragées à utiliser le sport pour promouvoir l'amitié et pour renforcer la paix et la sécurité.

- **Les médias** sont encouragés à adopter des stratégies éditoriales qui assurent la couverture des aspects sociaux et politiques du sport; à former des journalistes, et à sensibiliser aux réalisations et au potentiel du sport au service du développement et de la paix.
- **Les organisations non gouvernementales** sont encouragées à exécuter des projets qui mettent en évidence le potentiel du sport au service du développement et de la paix; à transférer les expériences et les connaissances; à engager d'autres membres de la société civile à appuyer les travaux des coordonnateurs nationaux; à faciliter la communication entre les groupes favorisant activement l'utilisation du sport au service du développement; et à organiser ou accueillir des visites sur le terrain et des voyages des médias pour promouvoir leurs travaux.
- **Les entreprises sportives du secteur privé et les organisations de l'industrie sportive** sont encouragées à jouer un rôle de premier plan dans le dialogue politique portant sur le sport au service du développement et de la paix; sensibiliser les acteurs internationaux et leurs autres partenaires; renforcer les réseaux et améliorer la coordination; et exécuter et évaluer des projets et des programmes. Elles sont priées d'examiner les répercussions sociales et environnementales de leurs opérations dans l'ensemble de la filière d'approvisionnement; d'appuyer les activités de développement basées sur le sport et d'y investir; de promouvoir les partenariats et d'informer le public sur les valeurs du sport; et d'inscrire le thème du « développement grâce au sport et à l'éducation physique » au programme des conférences et autres manifestations.
- **Les instituts universitaires et de recherche**, notamment l'Université des Nations Unies, sont encouragés à élaborer des programmes de collaboration concernant le sport au service du développement et de la paix, y compris la documentation, l'analyse et la validation des expériences et la mise au point de méthodes et d'outils d'instruction, de suivi et d'évaluation.
- **Plates-formes Internet** : les parties prenantes sont encouragées à se référer à des sites Web, tels que le site Web du Conseiller spécial (<www.un.org/sport2005>), qui servent d'instruments de communication et fournissent un cadre commun qui facilite la coopération internationale. Les parties prenantes sont encouragées à appuyer ces plates-formes essentielles et à y contribuer.

Partenariats stratégiques et mobilisation des ressources

77. *Mise en œuvre du programme.* De nombreux projets concernant le sport au service du développement et de la paix au sein des Nations Unies reposent sur des partenariats novateurs. Pour les faire progresser :

- La planification des programmes de développement devrait inclure des organisations sportives et des organismes de développement et les gouvernements sont encouragés à utiliser le sport au service des politiques de développement et de paix;
- Les gouvernements, les organisations sportives et les organismes d'exécution dans le domaine du développement sont encouragés à renforcer leurs liens.

78. *Mobilisation de ressources.* Les partenariats fournissent une approche stratégique en matière de mobilisation des ressources tant pour le sport que par le sport. Il est possible de mobiliser des ressources en engageant les organisations sportives et les athlètes et par le biais de partenariats avec le secteur privé.

- Les parties prenantes sont encouragées à déterminer les partenaires appropriés dans les domaines du développement et de la paix et à intégrer des programmes sportifs à leur programmation. Les gouvernements, le système des Nations Unies et les partenaires, y compris le secteur privé, les organisations sportives et la société civile, sont instamment priés de mettre des ressources à la disposition d'initiatives au titre du sport au service du développement et de la paix.

79. *Activités de plaidoyer.* Les partenariats avec le monde du sport fournissent des moyens novateurs de communiquer des messages clefs concernant le développement et la paix à divers groupes et de mobiliser effectivement la société autour de questions vitales par le biais du sport.

80. Les partenariats au sein du système des Nations Unies peuvent être facilités de façon générale par le Groupe de travail du Groupe de communication des Nations Unies, en tant que moyen d'assurer la cohérence et la collaboration à l'échelle du système des Nations Unies et de fournir une plate-forme aux partenaires extérieurs pour leur permettre de prendre part aux activités du système des Nations Unies.

81. Les comités nationaux et les gouvernements sont encouragés à faciliter les partenariats entre les organisations sportives, les organisations non gouvernementales, les médias, le secteur privé, les instituts de recherche, les athlètes, les forces armées et d'autres parties prenantes.

Consolidation de la paix par le biais du sport

82. Le sport a la faculté de rassembler les peuples, d'éliminer les différences et de promouvoir la communication et la compréhension. Néanmoins, le sport seul ne peut engendrer une paix durable. Des facteurs qui le favorisent, tels que l'intérêt pour la paix chez différents groupes, la participation des médias, une forte participation de la société civile et le dévouement des organisations sportives, sont nécessaires pour que le sport soit un véhicule efficace de paix.

- Les gouvernements, le système des Nations Unies et les organisations sportives sont encouragés à utiliser le sport en tant que moyen de renforcer la paix par le biais de compétitions amicales, à appuyer les campagnes de plaidoyer et les programmes communautaires et à reconnaître les athlètes de premier plan en tant que modèles de comportement positif.
- Les parties dont le passé est marqué par des conflits sont encouragées à montrer un intérêt constructif pour des initiatives de consolidation de la paix; les médias sont encouragés à diffuser l'information portant sur les activités sportives en faveur de la paix, et la société civile et les organisations sportives sont encouragées à agir en faveur d'initiatives de consolidation de la paix par le biais du sport.
- Les organismes de recherche et les universités sont priées d'utiliser le sport en tant qu'instrument de paix et de présenter des conclusions visant à encourager les initiatives de consolidation de la paix par le biais du sport.

Coordination par l'intermédiaire du Bureau du Conseiller spécial

83. Depuis qu'il a été nommé, le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix et son bureau ont grandement contribué aux actions visant à établir un cadre commun regroupant les initiatives sportives et les partenaires à travers tous les secteurs. Le Groupe de travail du Groupe des communications des Nations Unies, le Groupe des Amis, le Groupe de travail international pour le sport au service du développement et de la paix et d'autres acteurs au sein du cadre institutionnel pour le sport au service du développement et de la paix jouent un important rôle dans ce contexte.

- Il est recommandé que le Conseiller spécial continue son rôle d'animateur pour promouvoir des partenariats entre le monde du sport et la communauté du développement et favoriser l'établissement d'un cadre commun au sein du système des Nations Unies ainsi qu'avec les États Membres et les partenaires.
- Gardant à l'esprit la résolution 60/9 de l'Assemblée générale, les États Membres sont invités à verser des contributions volontaires au Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix, à Genève et à New York.
- Les divers acteurs, au sein du cadre institutionnel pour le sport au service du développement et de la paix, sont encouragés à continuer de susciter un appui, s'agissant des priorités comme des ressources pour l'organisation des activités entre le système des Nations Unies, les gouvernements et les organisations s'occupant de sport.
- Le Conseiller spécial est encouragé à continuer de coordonner la collecte d'informations sur les initiatives des Nations Unies en matière de sport, à diffuser régulièrement les nouvelles et à faciliter la mise en commun des informations sur Internet et sur d'autres supports.
- Le Conseiller spécial est encouragé à continuer d'appuyer le Secrétaire général et le Secrétariat de l'ONU dans les activités opérationnelles visant à utiliser le sport en tant qu'instrument de développement et de paix.
- Les gouvernements, les fédérations sportives, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et d'autres acteurs sont encouragés à collaborer avec le Bureau pour le sport au service du développement et de la paix, le Groupe de travail du Groupe des communications des Nations Unies, le Groupe des Amis et d'autres acteurs au sein du cadre institutionnel.